

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature de la convention de mise à disposition du matériel de sport-santé avec l'Association Loisirs de Gymnastique Volontaire du Cantal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2022CC-194 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant délégation d'attributions du Conseil au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté dispose de matériel de sport-santé ;

Considérant la demande de location de l'Association Loisirs de Gymnastique Volontaire du Cantal ;

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de mise à disposition du matériel de sport-santé avec l'Association Loisirs de Gymnastique Volontaire du Cantal – représentée par sa Présidente Madame Gisèle DUFFOUR – ayant son siège social au 10 Avenue de Besserette 15 100 SAINT-FLOUR ;

Article 2 : De consentir la mise à disposition du matériel de sport-santé destiné exclusivement à des activités physiques à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 1^{er} juillet 2024, la convention pouvant être renouvelable pour une durée de 12 mois par voie d'avenant ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Madame le Comptable public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

